

## REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)

### D.A.F. \_ « LAM, LAF, LBM »

Ce Règlement Particulier des Epreuves de la LNV présentant les Devoirs d'Accueil et de Formation des clubs LNV, géré par la Fédération Française de Volley s'ajoute au Règlement Sportif spécifique de la LNV. Il s'impose à tous les clubs évoluant dans une des divisions de la LNV.

#### Art 1 – DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES CLUB LNV

Les obligations DAF des clubs LNV conformément à l'article 31 du RGS sont :

#### 1.1 Obligations DAF pour les GSA ayant engagé une équipe en championnat LNV (Masculin ou Féminin), et aucune en championnat national.

Principe	Critère	Obligation
CDF JEUNE	Obligation pour le GSA d'engager une équipe en Coupe de France jeune	oui
LICENCES	Minimum de licenciés "Compétition Volley Ball" avant le 31 janvier de la saison en cours	100 (ou 70 du même genre)
	Minimum de licenciés JEUNES "Compétition Volley Ball" (M7 à M20) avant le 31 janvier de la saison en cours	60 (ou 40 du même genre)
COLLECTIFS & UF JEUNES	Minimum d'Unités de Formation Jeunes	4 UF
	DONT une équipe 6x6 (M20.M17.M15)	Oui
COLLECTIFS & UF SENIORS	Minimum d'Unités de Formation Seniors (INDICATIF – PAS SANCTIONNE)	3,5 UF
	DONT une équipe réserve (du même genre)	Oui

#### 1.2 Obligations DAF pour les GSA ayant plusieurs équipes engagées en LNV et championnat national (masculin ou féminin).

Principe	Critère	Obligation
CDF JEUNE	Obligation pour le GSA d'engager une équipe en Coupe de France jeune	oui
LICENCES	Minimum de licenciés "Compétition Volley Ball" avant le 31 janvier de la saison en cours	100 (ou 70 du même genre)
	Minimum de licenciés JEUNES "Compétition Volley Ball" (M7 à M20) avant le 31 janvier de la saison en cours	60 (ou 45 du même genre)
COLLECTIFS & UF JEUNES	Minimum d'Unités de Formation Jeunes	7 UF
	DONT une équipe 6x6 (M20.M17.M15)	2 ou +
COLLECTIFS & UF SENIORS	Minimum d'Unités de Formation Seniors (INDICATIF – PAS SANCTIONNE)	3,5 UF
	DONT une équipe réserve (du même genre)	Oui